

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF244

présenté par
M. Meurin, M. Allisio, M. Cabrolhier, M. Dessigny, Mme Grangier, M. Lottiaux, M. Bryan Masson,
M. Mauvieux, Mme Mathilde Paris, M. Sabatou, M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	1 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	1 000 000	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 d'euros du programme 203 « Infrastructures et services de transports », action 44 « transports collectifs », sous-action 44-05 « Plan vélo » vers le programme 380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires », action 03 « amélioration du cadre de vie », en direction de la mission « Soutien aux autorités organisatrices de la mobilité en milieu rural » (France ruralité).

« En 2019, l'espérance de vie d'un homme vivant en zone hyper rurale est de 78,5 ans. Celle d'un homme vivant dans une zone hyper urbaine monte à 80,7 ans, soit, 2,2 ans de plus. Trente ans plus tôt, cet écart était de 3 mois. »

Parce que l'espérance de vie des personnes vivant en zone rurale se creuse de plus en plus par rapport à celle des citadins, il convient d'améliorer leur cadre de vie en développant notamment des mobilités pour que les personnes en zone rurale puisse se déplacer avec plus de facilité, plutôt que d'être condamné par des politiques qui empêchent la circulation routière.